

FCP de droit français

UFF HEXAGONE PME

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : SUNNY Asset Management
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	9
4. Certification du Commissaire aux Comptes	12
5. Comptes de l'exercice	17
6. Annexe(s)	39
Caractéristiques de l'OPC	40
Rapport annuel de l'OPC Maître	43

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

- Changement de l'indicateur de référence (suite au changement de l'indicateur sur Sunny Managers, le nourricier de ce fonds)
- Ajout de la mention Politique d'engagement actionnarial
- Suppression des commissions de mouvement acquise à la SGP

Indication des changements à venir :

Néant

2. RAPPORT DE GESTION

1. PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2024	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2025	Performance ¹ sur l'exercice
FR0013277043 - Part C	92,82	115	23,90%
Indicateur de référence*	6 580,32	7 749,21	17,90%

Indicateur de référence*:

- Du 02/04/2013 au 02/10/2025 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)
- A compter du 03/10/2025 : indice Bloomberg France Mid 60+ Net Return Index.

¹ Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

2. RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

2025 s'est inscrit dans un environnement macroéconomique et géopolitique particulièrement mouvant, marqué par une recrudescence des tensions commerciales, et une montée du protectionnisme à l'échelle mondiale. L'escalade tarifaire du printemps a pesé sur les échanges internationaux, et conduit à une révision à la baisse des perspectives de croissance globale. Dans ce contexte incertain, plusieurs économies ont néanmoins amorcé des ajustements stratégiques pour soutenir leur croissance, qu'il s'agisse de plans budgétaires plus ambitieux en Europe, de mesures de soutien ciblées à la consommation en Chine ou du Big Beautiful Bill aux États-Unis. Les politiques monétaires ont, quant à elles, évolué de manière différenciée, reflétant des dynamiques économiques hétérogènes. Malgré ces défis et incertitudes, les marchés financiers ont fait preuve de résilience, soutenus par la solidité de l'activité et des résultats des entreprises.

En Europe, le premier semestre 2025 a été marqué par deux événements : (1) l'entretien tendu au bureau Oval entre le président et le vice-président américains d'un côté, et le président ukrainien de l'autre, puis (2) l'escalade tarifaire liée au "Liberation Day" d'avril, provoquant un ralentissement global du commerce.

Le premier événement a provoqué une réaction systématique en Europe qui a poussé les principaux dirigeants de l'Union à annoncer un plan d'investissement sans précédents pour le réarmement du vieux continent : 800 milliards d'euros combinant les budgets et investissements des pays membres, ainsi que le recours à des emprunts communs (Eurobonds). L'objectif étant non seulement de prendre au sérieux les engagements de dépense de 2 % de l'OTAN pour éviter des sanctions américaines (relevés à 5 % depuis le mois de juin), mais d'assurer la souveraineté militaire du continent au cas où l'article 5 ne serait pas respecté par Washington, en cas d'invasion russe par exemple.

Le deuxième événement a déclenché la méfiance des investisseurs, où Goldman Sachs a réduit ses prévisions pour 2025 de 1,1 % au dernier trimestre de 2024 à 0,7 % à la suite du Liberation Day. Cette montée du protectionnisme a remis en cause certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et a créé un climat d'incertitude pour les exportateurs. En Europe, les principales victimes ont été les secteurs de l'automobile, du luxe et des spiritueux. D'autres industries se sont retrouvées impactées indirectement par l'arrivée massive de produits chinois sur les ports européens, résultat du bras de fer entre Donald Trump et Xi Jinping : l'acier chinois par exemple, bloqué par les États-Unis, s'est déversé sur le marché européen faisant chuter les prix.

Dans ce contexte complexe, la réaction d'un pays membre en particulier s'est démarqué par rapport à ses voisins. Face à une crise interne sans précédent, l'Allemagne a nommé Friedrich Merz au poste de chancelier allemand, marquant un tournant majeur pour le pays. Son arrivée au pouvoir a ouvert la voie à une politique budgétaire plus souple, rompant avec l'orthodoxie financière qui prévalait jusqu'alors. Cette inflexion vise à relancer la croissance par une augmentation des investissements publics dans des domaines clés tels que la défense, les infrastructures numériques et de transport, ainsi que la transition énergétique.

Quant à la politique monétaire, la Banque centrale européenne a poursuivi son cycle de baisse des taux, soutenue par un ralentissement progressif de l'inflation en zone euro.

Au second semestre 2025, l'Europe jouit d'un environnement macroéconomique plus lisible, mais moins dynamique. Le ralentissement de l'inflation a permis à la Banque centrale européenne de mener un cycle d'assouplissement significatif, mais désormais proche de son terme. Le message de la BCE est clair : les conditions monétaires sont jugées compatibles avec un retour progressif à la stabilité des prix à moyen terme.

Pourtant, la croissance reste modeste, pénalisée par la faiblesse du commerce mondial et un manque de moteurs domestiques puissants. Malgré l'urgence à laquelle fait face le continent, l'intérêt national l'a emporté à quelques reprises sur l'intérêt commun. Les fortes divergences sur l'accord de libre-échange agroalimentaire avec Mercosur, ainsi que la révision des normes CAFE du secteur automobile européen jugées trop superficielles pour contrer la menace chinoise, illustrent le manque de cohésion d'une Union qui en a autant besoin. Pourtant, tout n'est pas à jeter, puisqu'elle bénéficie tout de même de soutiens budgétaires ciblés et de bilans d'entreprises globalement solides.

Les marchés actions européens conservent un profil défensif relatif, avec un attrait particulier pour les valeurs de qualité, les secteurs à visibilité élevée et les stratégies orientées rendement.

Sur les marchés obligataires, la neutralité domine, avec des opportunités ponctuelles sur le crédit bien noté, dans un environnement de spreads encore contenus.

Les marchés actions

Les marchés actions

	déc-25	déc-24	YTD
S&P 500	6 846	5 882	16,39%
Nasdaq Composite	23 242	19 311	20,36%
Russel 2000	2 482	2 230	11,29%
Euro Stoxx	612,23	505,22	21,18%
DAX	24 490	19 909	23,01%
CAC	8 150	7 381	10,42%
Shanghai Composite	3 969	3 352	18,41%
Nikkei 225	50 339	39 895	26,18%

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité des marchés actions, rythmée par un enchaînement rapide d'anticipations pro-croissance, de tensions commerciales aiguës et, en fin de période, par un apaisement progressif du climat macroéconomique. Ce schéma en trois temps a profondément influencé les dynamiques régionales.

En Europe, la performance a été solide. L'Eurostoxx étant en hausse de 21,18 % sur l'année, bénéficiant d'un environnement politique plus lisible, d'une inflation en reflux et d'une politique monétaire plus accommodante de la BCE. La faiblesse du dollar a également constitué un soutien significatif aux marchés européens pour les investisseurs internationaux. Les

flux se sont concentrés sur les valeurs de qualité, industrielles et financières, ainsi que sur les profils offrant une bonne visibilité sur les dividendes.

Devises

<i>Le marché des changes</i>			
Devises	déc-25	déc-24	YTD
EUR/USD	1,1746	1,0354	13,44%
GBP/USD	1,3468	1,2516	7,61%
USD/JPY	156,71	157,2	-0,31%

L'année 2025 a été marquée par un affaiblissement significatif du dollar américain, dans un contexte de normalisation progressive de la politique monétaire américaine et de rééquilibrage des flux de capitaux internationaux. L'euro s'est nettement apprécié face au dollar, avec un taux EUR/USD passant de 1,0354 fin 2024 à 1,1746 fin 2025, soit une hausse de 13,4 % sur l'année. Ce mouvement reflète à la fois le recul du billet vert et une amélioration relative des perspectives européennes.

Matières premières

<i>Le pétrole et l'or</i>			
Matières premières	déc-25	déc-24	YTD
Brent USD/ Baril	60,85	74,64	-18,48%
Or USD/Once	4319,37	2624,5	64,58%

À l'inverse, l'or a connu une progression exceptionnelle en 2025. Le métal précieux a atteint 4 319 USD l'once, en hausse de 64,6 % sur l'année, bénéficiant pleinement de son statut de valeur refuge. Cette envolée s'explique par la baisse des rendements réels, l'affaiblissement du dollar et la persistance d'incertitudes géopolitiques et macroéconomiques, renforçant l'attrait des actifs réels dans les portefeuilles.

3. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

Sur la période, la gestion de notre exposition Thématique et de notre delta actions a nécessité une adaptation continue face à un environnement particulièrement mouvant, marqué par un changement de régime monétaire, fiscal et politique. Entre l'assouplissement de la BCE, le réarmement européen, le plan de relance allemande, mais aussi le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche et la montée du protectionnisme, les choix de positionnement ont reposé sur un équilibre délicat entre opportunisme et prudence.

Hiver 2025 : le rattrapage tant attendu.

Après 2 années calendaires de sous-performance par rapport aux indices américains, l'Europe est redevenue en 2025 une géographie centrale dans les allocations des investisseurs. Le début d'année est pour le moins stellaire, porté par deux secteurs en particulier : (1) les banques, avec des bilans solides, des dividendes attractifs et des valorisations intéressantes, et (2) les services aux collectivités, étant au cœur de la souveraineté énergétique européenne et de la transition écologique. Néanmoins, les premières semaines du deuxième mandat de Donald Trump se sont avérées plus inquiétantes que prévu. Si lors de son premier mandat c'était plutôt la Chine qui était l'objet de ses ambitions commerciales, son viseur s'est élargi très rapidement. Les menaces proférées auprès de ses voisins, le Canada et le Mexique, ont inquiété les investisseurs sur l'ampleur du programme du président, ce qui a progressivement mis fin au rallye du début de l'année en Europe, laissant place à une performance en dents de scie pour le dernier mois du trimestre.

Dans ce contexte, nous avons bénéficié de l'envolée des institutions financières en janvier et en février, et nous avons sécurisé ces gains dès le début du mois de mars lorsque la rhétorique du bureau Ovalaire commençait à prendre une tournure sombre. Craignant un stress de marché majeur, nous avons réduit presque de moitié notre exposition aux banques et à la consommation discrétionnaire, et nous avons augmenté notre poche monétaire pour avoir du capital prêt à déployer en cas de turbulences.

Printemps 2025 : tensions commerciales et redéploiement agile.

L'ampleur des annonces du 2 avril et la mise en œuvre successive de nouvelles mesures tarifaires ont entraîné une forte recrudescence de la volatilité sur les marchés européens. Dans ce contexte de durcissement protectionniste et d'incertitude généralisée, le positionnement défensif du fonds nous a permis de mieux résister à la chute des principaux indices boursiers. Ayant compris que ce stress de marché trouvait son origine dans des facteurs ponctuels de marché plutôt qu'une dégradation structurelle de l'économie, nous avons activement piloté notre exposition. Cette agilité nous a permis d'augmenter le delta actions dès le lendemain du « Liberation Day », captant ainsi efficacement le rebond favorisé par l'apaisement du discours de l'administration américaine.

Été 2025 : réduction du risque et sélection sectorielle.

Si les thématiques structurelles qui avaient porté la surperformance de la région durant le premier semestre 2025 sont demeurées intactes, la progression rapide des cours a conduit à une revalorisation des multiples, réduisant de fait le potentiel d'appréciation pour la seconde partie de l'année. Dans ce contexte de maturité du cycle boursier, et avec un risque asymétrique d'une correction brutale, nous avons réduit l'exposition aux actifs risqués tout en privilégiant une allocation sectorielle plus sélective. Nous avons ainsi maintenu nos préférences pour les thématiques liées à l'infrastructure, à l'innovation ainsi qu'au rendement régulier. Ces piliers ont continué de s'appuyer sur des fondamentaux solides et des leviers de croissance de long terme, offrant ainsi une résilience accrue au portefeuille. L'indice a toutefois affiché une progression nettement plus rapide, portée par les valeurs cycliques dominantes du début d'année. Bien que le secteur bancaire européen ait déjà enregistré une performance supérieure à 40 % à l'aube du troisième trimestre (Euro Stoxx Banks), la période estivale a davantage soutenu ceux qui étaient déjà les grands gagnants de 2025. Avec un poids supérieur à 16 % dans notre indicateur de référence, un écart s'est creusé.

Fin 2025 :

L'année finit sur une note ambiguë. D'un côté, le chômage se stabilise sur des niveaux relativement bas, l'inflation ne représente plus une réelle inquiétude, et les taux d'épargne demeurent au-dessus de la moyenne historique. D'autre part, la croissance des bénéfices en 2025 est inexistant voir en recul, le programme allemand fait face à un goulot d'étranglement dans certaines industries, et le continent accuse d'un retard technologique notable sur l'intelligence artificielle. L'Allemagne illustre parfaitement cette ambivalence européenne : les enquêtes Ifo font état d'un recul marqué du moral des entreprises, tandis que la confiance

des ménages s'améliore, portée par des perspectives de revenu légèrement plus favorables et un taux de chômage qui semble plafonner. Dans ce contexte de reprise hétérogène, nous avons privilégié une approche sélective, centrée sur des thématiques offrant une meilleure résilience à moyen terme — valeurs de rendement, infrastructures et situations spéciales. Malgré une nouvelle surperformance de banques européennes (>14% en absolu et >11% par rapport à l'indice sur les deux derniers mois de l'année, dividendes réinvestis), notre choix de thématiques et notre sélection de valeurs se sont avérés clés pour se protéger notre portefeuille de la volatilité du marché en octobre et surperformer notre indicateur de référence en novembre et décembre.

4. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

Le fonds UFF Hexagone PME est un nourricier du fonds Sunny Managers (part U).

SUNNY MANAGERS a réalisé une performance de +26,01% (part U) sur l'année 2025, contre +17,90% pour son indice de référence.

L'indice CAC Small NR réalise une performance de +57,83%, le CAC Mid and Small NR de +16,28% et le CAC 40 NR de +14,28%.

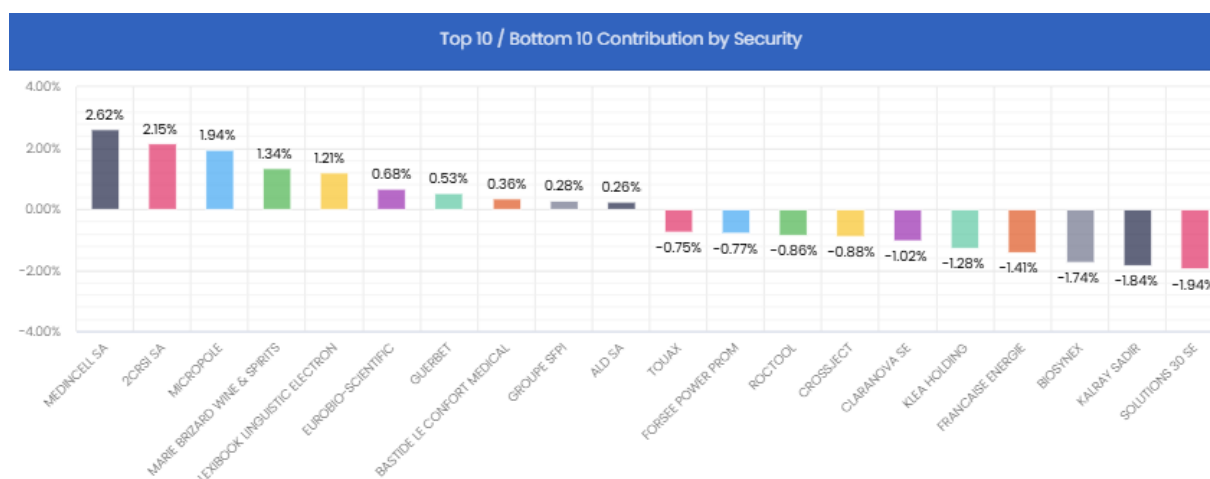
Le fonds est composé de 54 lignes fin décembre 2025 totalisant un encours de 22,519 M€ contre plus de 52 à fin 2024.

EXAIL TECHNOLOGIES représente la plus forte contribution à la performance du fonds en 2025 (+7,71%). La thématique DEFENSE associée au positionnement unique d'EXAIL TECHNOLOGIES, dans le domaine des drones maritimes et centrales inertielles, ouvre des perspectives de croissance rentable considérable. Le titre a progressé de +369,5 %. MEDINCELL a poursuivi sa progression en 2025 (+51,6%) contribuant pour 3,39% à la performance du fonds. La biotech montpelliéraine a bénéficié de la commercialisation de UZEDY par TEVA qui rencontre un franc succès aux USA. Un second produit, développé avec TEVA en phase III, est en cours d'autorisation auprès de la FDA (espéré en 2026) et la société a également signé un partenariat pour d'autres produits avec ABBVIE.

LA COMPAGNIE DES ALPES progresse de +67.2% sur l'année, contribuant pour 2,04% à la performance du fonds. La très bonne fréquentation des domaines skiables lors de la saison hivernale, couplée à une forte augmentation du nombre de visiteurs au PARC ASTERIX et eu FUTUROSCOPE ont permis d'accélérer la croissance tout en améliorant la rentabilité.

A l'inverse, MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS contribue négativement à la performance du fonds (-1,62%) impacté par le déferencement de son produit le plus vendu (Whisky WILLIAM PEEL) dans plusieurs enseignes de la grande distribution. Nous sommes associés à plusieurs investisseurs pour mener une action de concert auprès de la direction en vue de faire apparaître la véritable valeur de la société.

Nous sommes sortis du dossier FREELANCE.COM qui a impacté la performance du fonds de -0,44%, devant les perspectives très limitées de reprise de l'emploi en France, marché principal de FREELANCE.COM. Enfin QUADIANT représente la 3^{ème} plus mauvaise contribution à la performance du fonds (-0,43%), toujours marqué par la décroissance de l'activité Courrier, mais qui devrait bénéficier de sa diversification dans les logiciels et les lockers.



PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

Le fonds UFF Hexagone PME est un nourricier du fonds Sunny Managers (part U) et a vocation à être investi en parts de cet OPCVM.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Sunny Managers U	43 163,02	2 570 181,53

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Réglementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,
- la réactivité,
- la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : <https://www.sunny-am.com/contact/>

COMMISSION DE MOUVEMENT ET FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : [http://www. Sunny-am.com](http://www.Sunny-am.com)

POLITIQUE DE VOTE

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet www.sunny-am.com

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

L'OPC ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance."

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 100,67%.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communicant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17,19	1 624 923,08€	322 488,54€

*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SUNNY ASSET MANAGEMENT
85 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris

Site internet <https://www.sunny-am.com/>

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

UFF HEXAGONE PME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SUNNY ASSET MANAGEMENT
85 Rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF HEXAGONE PME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

UFF HEXAGONE PME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

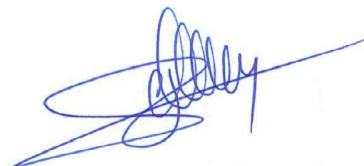
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.05.22 17:48:49 +02:00

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	8 068 627,06	8 593 679,64
OPCVM	8 068 627,06	8 593 679,64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	8 068 627,06	8 593 679,64
Créances et comptes d'ajustement actifs		
Comptes financiers	12 723,50	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	12 723,50	
Total de l'actif I+II	8 081 350,56	8 593 679,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	6 469 318,05	9 339 716,10
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	1 545 246,81	-955 785,93
Capitaux propres I	8 014 564,86	8 383 930,17
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	8 014 564,86	8 383 930,17
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	66 785,70	13 288,87
Concours bancaires		196 460,60
Sous-total autres passifs IV	66 785,70	209 749,47
Total Passifs : I+II+III+IV	8 081 350,56	8 593 679,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers		89,23
Sous-total produits sur opérations financières		89,23
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-284,78	-480,50
Sous-total charges sur opérations financières	-284,78	-480,50
Total revenus financiers nets (A)	-284,78	-391,27
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-148 413,89	-190 294,98
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-148 413,89	-190 294,98
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-148 698,67	-190 686,25
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	19 532,97	32 545,83
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-129 165,70	-158 140,42
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	511 870,41	461 077,40
Frais de transactions externes et frais de cession		-60,00
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	511 870,41	461 017,40
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-55 827,20	-76 179,69
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	456 043,21	384 837,71

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 490 095,52	-1 382 033,94
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 490 095,52	-1 382 033,94
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-271 726,22	199 550,72
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 218 369,30	-1 182 483,22
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	1 545 246,81	-955 785,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP UFF HEXAGONE PME est investi en permanence et en totalité en parts U du FCP Sunny Managers et, à titre accessoire, en liquidité.

Les rubriques « Objectifs de gestion » et « Stratégie d'investissement » sont identiques à celles du FCP maître, Sunny Managers,

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	14 695 801,09	14 186 366,88	12 926 501,80	8 383 930,17	8 014 564,86
Nombre de titres	126 932,1409	133 752,9772	125 007,1061	90 315,0053	69 689,2056
Valeur liquidative unitaire	115,77	106,06	103,40	92,82	115,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,37	1,33	2,71	4,26	6,54
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,86	-1,88	-1,82	-1,75	-1,85

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

a

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1,75% TTC Taux maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion.
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.2% TTC.
3	Commissions de mouvement <i>Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</i>	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum)
	Dépositaire		Valeurs mobilières et OPC : Zone € et matures de 10 à 20 € Un surcoût éventuel est appliqué en cas d'instructions manuelles.
	Société de Gestion		OPC : 0.50% sauf sur la part U de Sunny Managers
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.
- Les éventuelles opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres ainsi que celle de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF HEXAGONE PME	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	8 383 930,17	12 926 501,80
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	392 024,29	1 168 780,39
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 614 656,86	-4 599 649,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-148 698,67	-190 686,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	511 870,41	461 017,40
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 490 095,52	-1 382 033,94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	8 014 564,86	8 383 930,17

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 719,1864	392 024,29
Parts rachetées durant l'exercice	-24 344,9861	-2 614 656,86
Solde net des souscriptions/rachats	-20 625,7997	-2 222 632,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 689,2056	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF HEXAGONE PME FR0013277043	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 014 564,86	69 689,2056	115,00

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	12,72				12,72
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					12,72

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	12,72						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	12,72						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif Dépôts Actions et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Créances Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Dettes Comptes financiers Hors-bilan Devises à recevoir Devises à livrer Futures options swaps Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013276516	Sunny Managers U	SUNNY Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	8 068 627,06
Total						8 068 627,06

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Rachats à payer	54 156,09
	Frais de gestion fixe	12 629,61
Total des dettes		66 785,70
Total des créances et des dettes		-66 785,70

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	148 413,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			8 068 627,06
Instruments financiers à terme	FR0013276516	Sunny Managers U	8 068 627,06
Total des titres du groupe			8 068 627,06

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-129 165,70	-158 140,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	-129 165,70	-158 140,42
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-129 165,70	-158 140,42

Part UFF HEXAGONE PME

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-129 165,70	-158 140,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-129 165,70	-158 140,42
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-129 165,70	-158 140,42
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-129 165,70	-158 140,42
Total	-129 165,70	-158 140,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	456 043,21	384 837,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	456 043,21	384 837,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	456 043,21	384 837,71

Part UFF HEXAGONE PME

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	456 043,21	384 837,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	456 043,21	384 837,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	456 043,21	384 837,71
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	456 043,21	384 837,71
Total	456 043,21	384 837,71
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			8 068 627,06	100,67
OPCVM			8 068 627,06	100,67
Gestion collective			8 068 627,06	100,67
Sunny Managers U	EUR	60 479,927	8 068 627,06	100,67
Total			8 068 627,06	100,67

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	8 068 627,06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	12 723,50
Autres passifs (-)	-66 785,70
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	8 014 564,86

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF HEXAGONE PME	EUR	69 689,2056	115,00

6. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

UFF HEXAGONE PME - Parts C

FCP géré par Sunny Asset Management

Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management

Code ISIN : FR0013277043

Devise du produit : Euro

Site internet : www.sunny-am.com

Contact : Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sunny Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-08000045.

Date de production du document d'informations clés : 03/10/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : UFF Hexagone PME est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers.

Classification : Néant.

Durée d'existence prévue : Le Fonds a été créé le 01/09/2017 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Objectifs : UFF HEXAGONE PME est un fonds nourricier et est investi en permanence et en totalité en parts U du fonds maître, Sunny Managers et, à titre accessoire, en liquidité. L'objectif du Fonds Commun de Placement (FCP) est identique à celui de son fonds maître, diminué des frais de gestion du nourricier, à savoir réaliser une performance, nette de frais, supérieure ou égale à celle de l'indice Bloomberg France Mid 60+ Net Return Index sur une durée supérieure ou égale à cinq ans. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais.

La durée de Placement de UFF HEXAGONE PME est de cinq (5) ans au moins.

Le FCP est classé dans la catégorie des OPCVM actions françaises.

Caractéristiques essentielles du fonds maître Sunny Managers :

- L'objectif du FCP est de réaliser une performance, nette des frais de gestion, supérieure ou égale à celle de l'indice Bloomberg France Mid 60+ Net Return Index sur une durée supérieure ou égale à cinq ans.
- Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le Fonds Commun de Placement (FCP) sera exposé entre 60% et 100%, voire 110% dans les cas exposés dans le prospectus, de l'actif net au marché des actions françaises (dont 50% maximum sur Euronext Growth), investi à 75% au moins en actions françaises et jusqu'à 25% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire, notamment des titres « high Yield », dit spéculatifs. L'exposition au risque de taux sera de 0 à 40%. Les valeurs de l'Union Européenne pourront représenter au plus 10% de l'actif net du fonds. Le FCP investit au moins 75% de l'actif net en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros sur les 4 dernières années. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros. Le fonds

pourra utiliser des instruments dérivés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille principalement sur les marchés actions. L'engagement sur les marchés à terme sera limité à tout moment à 100% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.

Caractéristiques essentielles de UFF Hexagone PME :

Le FCP est géré activement et n'a pas pour but de répliquer un indice de référence. Le gestionnaire a toute discrétion sur la composition de son portefeuille, sous réserve de cet objectif et de cette politique d'investissement.

L'OPCVM est éligible au PEA et au PEA-PME.

Indicateur de référence : Bloomberg France Mid 60+ Net Return Index

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 9 heures (J) auprès du dépositaire CACEIS BANK.

Fréquence de valorisation : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, dans la mesure où il s'agit d'un jour ouvré à la bourse de Paris (calendrier Euronext) et dans la mesure où ce n'est pas un jour férié légal en France. La valeur liquidative est calculée et publiée à J+2 ou le premier jour ouvré suivant s'il s'agit d'un jour férié légal en France.

Investisseurs de détail visés : Le FCP s'adresse à tous souscripteurs, investissant dans le cadre de contrats hors assurances commercialisés par l'Union Financière de France Banque. L'OPCVM n'est pas ouvert aux personnes présentant les caractéristiques d'"US Person" tel que défini dans le prospectus.

Dépositaire : Caceis Bank

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, Union Financière de France Banque UFF Contact 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Veuillez vous référer au Prospectus pour plus d'informations sur les risques spécifiques au produit qui ne sont pas inclus dans l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 420 €	4 300 €
	Rendement annuel moyen	-35.80%	-15.53%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 420 €	7 800 €
	Rendement annuel moyen	-35.80%	-4.85%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 790 €	11 970 €
	Rendement annuel moyen	-2.10%	3.66%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	18 690 €	15 480 €
	Rendement annuel moyen	86.90%	9.13%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et janvier 2025, intermédiaire entre mars 2017 et mars 2022 et favorable entre mai 2019 et mai 2024.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
• qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
• 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	700 €	2 574 €
Incidence des coûts annuels (*)	7.00%	4.12% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.78% avant déduction des coûts et de 3.66% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.91% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	183 EUR
Coûts de transaction	1.22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	117 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les actions de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine.

Les demandes de rachats sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 9h00 (heure de Paris) auprès du dépositaire Caceis Bank (89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge) à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel : Euronext).

Les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Sunny Asset Management (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Sunny Asset Management : veuillez contacter la société Sunny Asset Management, par courriel (contact@sunny-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (Sunny Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – Sunny Asset Management - Service Clients – 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sunny-am.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées : Les informations relatives aux performances passées, lorsque la donnée existe, sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse suivante : contact@sunny-am.com ou sur le site suivant: www.sunny-am.com.

Plafonnement des rachats : La Société de Gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives lorsqu'elles excèdent un seuil déterminé, cela lorsque les circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Pour tout complément d'information, merci de vous reporter aux Modalités de Souscriptions et Rachats décrites dans le Prospectus.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète de souscriptions et rachats sur cet OPCVM.

Médiation : Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Sunny Asset Management et ne soit pas satisfait de la réponse de Sunny Asset Management (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

SUNNY MANAGERS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

SUNNY ASSET MANAGEMENT



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Rapport du commissaire aux comptes	20
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	25
Actif	25
Passif	26
Compte de résultat	27
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	30
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	31
Règles & méthodes comptables	33
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	35
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	36
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	37
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	38
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	38
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	40
Exposition directe sur le marché des devises	41
Exposition directe aux marchés de crédit	42
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	43
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	44
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	45
Créances et dettes - ventilation par nature	45
Frais de gestion, autres frais et charges	46
Engagements reçus et donnés	49
Acquisitions temporaires	49
Instruments d'entités liées	50
Détermination et ventilation des sommes distribuables	51
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	51
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	53
Inventaire des actifs et passifs	55
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	60

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	61
Synthèse de l'inventaire	62

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PWC SELLAM, 2 rue Vatimesnil – CS 60003 - 92532 Levallois Perret Cedex Représenté par Frédéric Sellam

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

OPCVM actions françaises.

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

SUNNY MANAGERS a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis) sur une durée supérieure ou égale à cinq ans.

Indicateur de référence :

Historique de l'indicateur de référence :

- Depuis la création au 31/12/2011 : DJ Euro Stoxx 600 (en Euros et hors dividendes)
- Du 01/01/2012 au 01/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et hors dividendes)
- À compter du 02/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)

Le FCP a pour indicateur de référence l'indice CAC Mid & Small (en Euros, dividendes réinvestis).

Cet indice actions France petites et moyennes capitalisations comprend toutes les valeurs qui font partie des indices CAC Mid 60 et CAC Small. L'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis par Euronext, enregistré sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. (Pour plus d'information sur cet indice : www.euronext.com).

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

Le fonds à vocation à être principalement exposé aux marchés actions des actions françaises tout en pouvant être couvert partiellement en cas d'anticipation négative sur les marchés actions françaises.

Les actions sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, de leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel. La sélection des titres à l'intérieur de chaque secteur reposera ensuite sur une analyse fondamentale des valeurs susceptibles d'être sélectionnées selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

- Critères quantitatifs : approche visant à déterminer l'attractivité en termes de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie :
 - Analyse bilancielle (endettement ...) ;
 - PER, PEG, croissance et degré de récurrence des résultats dans le temps, VE/RBE ;
 - Visibilité sectorielle.
- Analyse qualitative :

- Les variables clés qui guident cette valeur : compréhension du jeu concurrentiel, barrières à l'entrée;
- Compréhension de la manière dont la rentabilité est construite (analyse de l'équilibre ou du déséquilibre offre/ demande, avantage par les coûts, analyse des brevets et des marques) ;
- Expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance, les risques en matière de durabilité ;
- Quelle pourrait être l'évolution de la société dans les 10 prochaines années ;
- Pourquoi et comment la valorisation pourrait-elle être plus élevée dans l'avenir par rapport à aujourd'hui ;
- Analyse des échecs passés sur les valeurs.

- Critères de liquidités applicables sur la sélection d'actions en direct :

Afin de contrôler le risque, l'équipe de gestion a développé une politique pour les achats de titres actions :

- Pondération maximale par valeurs (titres en direct) en fonction de critères de liquidité ;
- Processus de contrôle et ajustement systématique des positions lorsqu'une valeur s'écarte de la pondération maximale qui lui est autorisée ou lorsqu'elle change de catégorie.

Étant éligible au PEA, le FCP devra à tout moment être investi à 75% au minimum, en actions françaises. Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP, pouvant être couvert partiellement, sera exposé entre 60% et 100%, voire 110% dans les cas exposés dans la partie B-1 Actions ci-dessous, de son actif au marché actions françaises (dont 50% maximum sur Euronext Growth),

À hauteur de 25% de son actif, il peut également investir sur les marchés des obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Le fonds sera exposé au risque taux dans une fourchette de 0 à 40 %, via les titres de créances et l'utilisation des IFT.

Étant éligible au PEA PME, le FCP investit au moins 75% de l'actif net en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros sur les 4 dernières années.

Afin d'atténuer le « risque actions », dans la mesure du possible, le FCP met en place une couverture en vendant des contrats sur indices directement ou indirectement par l'utilisation de produits dérivés.

Le FCP peut se couvrir afin de limiter son exposition à 60 % de son actif.

L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.

ACTIFS

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

1. Titres de créance, instruments du marché monétaire

Fourchette de détention : investissement entre 0% et 25% de l'actif net.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs :

- La répartition géographique des émetteurs :
 - Titres de créance des pays de l'Union Européenne : exposition de 0 à 40% ;
 - Toutes valeurs (dont titres de créances) hors pays de l'Union Européenne : fourchette de 0 à 10%. Le FCP pourra investir éventuellement dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE) dans la limite de 10% de l'Actif Net.
- La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Niveau de risque de crédit envisagé : exposition maximum 40% de l'actif net Sensibilité aux taux d'intérêt 0 à + 10 Critères relatifs à la notation :

Les décisions d'acquérir ou de céder des titres de créance ne se font pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation des agences mais repose sur une analyse interne du gérant.

Le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation est :

- « Investment Grade » c'est-à-dire une notation supérieure ou égale à BBB-,
- « High yield » ou à caractère spéculatif, c'est-à-dire ayant une notation inférieure à « Investment Grade », ou non notés. Investissement de 0 à 25% et exposition de 0 à 25%.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées, tous titres de créance donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées : OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA) ;
- Certificats d'investissement,
- Titres participatifs ;

- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificat de dépôt, et Euro Commercial Paper.
- Titres assimilés (voir section du prospectus Titres intégrant des dérivés) : EMTN, BMTN, warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution.

2. Actions

Fourchette de détention :

- Investissement entre 75% et 100% de l'actif net,
- Exposition entre 60% et 100%.

De manière ponctuelle, l'investissement et l'exposition en actions pourront atteindre au maximum 110% de l'actif net, suite à une position débitrice possible au maximum de 10% telle qu'autorisée par la réglementation.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs :

- La répartition géographique des émetteurs sera réalisée dans les fourchettes d'investissement suivantes :
- Actions françaises : minimum de 75% ;
- Actions pays de l'Union Européenne : de 0 à 10%.
- La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Contraintes spécifiques :

Les investissements en actions Euronext Growth ne pourront pas excéder 50% de l'actif net.

Le FCP pourra investir en actions émises par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros sur les 4 dernières années, et pourra investir dans des actions émises par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

3 Détention d'actions ou parts d'OPC : inférieure à 10%

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, conformes aux lois européennes ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, conformes aux lois européennes ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- Des zones géographiques ;
- Des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

4. Instruments dérivés

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables.

Nature des marchés d'intervention : Réglementés, Organisés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Action, Taux, Change

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : Couverture, Exposition

Nature des instruments utilisés : Futures, Options

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100% de l'actif net du fonds.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 10 % de l'actif net du fonds.

5. Titres intégrant des dérivés

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés, de nature simple et non complexe, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

- EMTN, BMTN,
- Titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA)
- Certificats
- Warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Action, Taux, Change

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

6. Dépôts

Le FCP pourra utiliser des dépôts en euros ou en devises dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

7. Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours de manière ponctuelle à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations seront réalisées dans la limite de 10% de son actif net.

8. Opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans. Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

Risque discrétionnaire

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

La valeur liquidative peut connaître une variation des cours induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Risque de liquidité

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 25% de son actif. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de haut rendement (High Yield)

Le FCP peut être investi dans des titres de créance et instruments du marché monétaire à caractère spéculatif dans la limite de 25% de son actif. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » (de notation inférieure à BBB- ou non notés) qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

Risque de change (accessoire)

Le risque de change représente le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le niveau d'exposition maximal au risque de change est limité à 10% de l'actif du FCP.

Risque instruments dérivés

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Le FCP peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille principalement sur les marchés actions dans la limite de 100%, et s'exposer sur les marchés taux dans la limite de 25%.

L'engagement sur les marchés à terme sera limité à tout moment à 100% de l'actif net.

En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser de façon importante.

Risque en matière de durabilité :

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au regard de l'objectif et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents, même s'ils sont intégrés de manière globale dans le processus d'analyse.

De même, les principales incidences négatives de ces risques dans les investissements de l'OPCVM sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte.

Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :

Le règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Sunny AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents de ce fonds, qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'alignement taxonomie est égal à 0%.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La part F du FCP s'adresse à tous souscripteurs, et notamment à des souscripteurs qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en un acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

La part I du FCP s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux personnes morales, qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en un acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

La part U du FCP s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux OPC (clientèle UFF), qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en un acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen/long terme (5 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre.

Indications sur le régime fiscal :

3.1. Au niveau du fcp

- L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

3.2. Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Le FCP est éligible au PEA et au PEA PME.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunnyam.com.
- Le document d'information clé et le prospectus sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à Sunny Asset Management - Service commercial - 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris 75008 PARIS. Tél : 01 80 27 18 60. email : contact@sunnyam.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 29 novembre 2007.
- Date de création du Fonds : 14 décembre 2007.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT DE GESTION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025 – SUNNY MANAGERS

1. PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2024	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2025	Performance ¹ sur l'exercice
FR0010922963 - Part F	299,83	372,83	24,35%
FR0013284544 – Part I	104,25	131,22	25,87%
FR0013276516 – Part U	105,87	133,41	26,01%
Indicateur de référence*	6 580,32	7 749,21	17,90%

Indicateur de référence*:

- Du 02/04/2013 au 02/10/2025 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)
- A compter du 03/10/2025 : indice Bloomberg France Mid 60+ Net Return Index.

¹ Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

2. RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

2025 s'est inscrit dans un environnement macroéconomique et géopolitique particulièrement mouvant, marqué par une recrudescence des tensions commerciales, et une montée du protectionnisme à l'échelle mondiale. L'escalade tarifaire du printemps a pesé sur les échanges internationaux, et conduit à une révision à la baisse des perspectives de croissance globale. Dans ce contexte incertain, plusieurs économies ont néanmoins amorcé des ajustements stratégiques pour soutenir leur croissance, qu'il s'agisse de plans budgétaires plus ambitieux en Europe, de mesures de soutien ciblées à la consommation en Chine ou du Big Beautiful Bill aux États-Unis. Les politiques monétaires ont, quant à elles, évolué de manière différenciée, reflétant des dynamiques économiques hétérogènes. Malgré ces défis et incertitudes, les marchés financiers ont fait preuve de résilience, soutenus par la solidité de l'activité et des résultats des entreprises.

En Europe, le premier semestre 2025 a été marqué par deux événements : (1) l'entretien tendu au bureau Oval entre le président et le vice-président américains d'un côté, et le président ukrainien de l'autre, puis (2) l'escalade tarifaire liée au "Liberation Day" d'avril, provoquant un ralentissement global du commerce.

Le premier événement a provoqué une réaction systématique en Europe qui a poussé les principaux dirigeants de l'Union à annoncer un plan d'investissement sans précédents pour le réarmement du vieux continent : 800 milliards d'euros combinant les budgets et investissements des pays membres, ainsi que le recours à des emprunts communs (Eurobonds). L'objectif étant non seulement de prendre au sérieux les engagements de dépense de 2 % de l'OTAN pour éviter des sanctions américaines (relevés à 5 % depuis le mois de juin), mais d'assurer la souveraineté militaire du continent au cas où l'article 5 ne serait pas respecté par Washington, en cas d'invasion russe par exemple.

Le deuxième évènement a déclenché la méfiance des investisseurs, où Goldman Sachs a réduit ses prévisions pour 2025 de 1,1 % au dernier trimestre de 2024 à 0,7 % à la suite du Liberation Day. Cette montée du protectionnisme a remis en cause certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et a créé un climat d'incertitude pour les exportateurs. En Europe, les principales victimes ont été les secteurs de l'automobile, du luxe et des spiritueux. D'autres industries se sont retrouvées impactées indirectement par l'arrivée massive de produits chinois sur les ports européens, résultat du bras de fer entre Donald Trump et Xi Jinping : l'acier chinois par exemple, bloqué par les Etats-Unis, s'est déversé sur le marché européen faisant chuter les prix.

Dans ce contexte complexe, la réaction d'un pays membre en particulier s'est démarqué par rapport à ses voisins. Face à une crise interne sans précédent, l'Allemagne a nommé Friedrich Merz au poste de chancelier allemand, marquant un tournant majeur pour le pays. Son arrivée au pouvoir a ouvert la voie à une politique budgétaire plus souple, rompant avec l'orthodoxie financière qui prévalait jusqu'alors. Cette inflexion vise à relancer la croissance par une augmentation des investissements publics dans des domaines clés tels que la défense, les infrastructures numériques et de transport, ainsi que la transition énergétique.

Quant à la politique monétaire, la Banque centrale européenne a poursuivi son cycle de baisse des taux, soutenue par un ralentissement progressif de l'inflation en zone euro.

Au second semestre 2025, l'Europe jouit d'un environnement macroéconomique plus lisible, mais moins dynamique. Le ralentissement de l'inflation a permis à la Banque centrale européenne de mener un cycle d'assouplissement significatif, mais désormais proche de son terme. Le message de la BCE est clair : les conditions monétaires sont jugées compatibles avec un retour progressif à la stabilité des prix à moyen terme.

Pourtant, la croissance reste modeste, pénalisée par la faiblesse du commerce mondial et un manque de moteurs domestiques puissants. Malgré l'urgence à laquelle fait face le continent, l'intérêt national l'a emporté à quelques reprises sur l'intérêt commun. Les fortes divergences sur l'accord de libre-échange agroalimentaire avec Mercosur, ainsi que la révision des normes CAFE du secteur automobile européen jugées trop superficielles pour contrer la menace chinoise, illustrent le manque de cohésion d'une Union qui en a autant besoin. Pourtant, tout n'est pas à jeter, puisqu'elle bénéficie tout de même de soutiens budgétaires ciblés et de bilans d'entreprises globalement solides.

Les marchés actions européens conservent un profil défensif relatif, avec un attrait particulier pour les valeurs de qualité, les secteurs à visibilité élevée et les stratégies orientées rendement. Sur les marchés obligataires, la neutralité domine, avec des opportunités ponctuelles sur le crédit bien noté, dans un environnement de spreads encore contenus.

Les marchés actions

	déc-25	déc-24	YTD
S&P 500	6 846	5 882	16,39%
Nasdaq Composite	23 242	19 311	20,36%
Russel 2000	2 482	2 230	11,29%
Euro Stoxx	612,23	505,22	21,18%
DAX	24 490	19 909	23,01%
CAC	8 150	7 381	10,42%
Shanghai Composite	3 969	3 352	18,41%
Nikkei 225	50 339	39 895	26,18%

Les marchés actions

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité des marchés actions, rythmée par un enchaînement rapide d'anticipations pro-croissance, de tensions commerciales aiguës et, en fin de période, par un apaisement progressif du climat macroéconomique. Ce schéma en trois temps a profondément influencé les dynamiques régionales.

En Europe, la performance a été solide. L'Eurostoxx étant en hausse de 21,18 % sur l'année, bénéficiant d'un environnement politique plus lisible, d'une inflation en reflux et d'une politique monétaire plus accommodante de la BCE. La faiblesse du dollar a également constitué un soutien significatif aux marchés européens pour les investisseurs internationaux. Les flux se sont concentrés sur les valeurs de qualité, industrielles et financières, ainsi que sur les profils offrant une bonne visibilité sur les dividendes.

<i>Le marché des changes</i>			
Devises	déc-25	déc-24	YTD
EUR/USD	1,1746	1,0354	13,44%
GBP/USD	1,3468	1,2516	7,61%
USD/JPY	156,71	157,2	-0,31%

Devises

L'année 2025 a été marquée par un affaiblissement significatif du dollar américain, dans un contexte de normalisation progressive de la politique monétaire américaine et de rééquilibrage des flux de capitaux internationaux. L'euro s'est nettement apprécié face au dollar, avec un taux EUR/USD passant de 1,0354 fin 2024 à 1,1746 fin 2025, soit une hausse de 13,4 % sur l'année. Ce mouvement reflète à la fois le recul du billet vert et une amélioration relative des perspectives européennes.

<i>Le pétrole et l'or</i>			
Matières premières	déc-25	déc-24	YTD
Brent USD/Baril	60,85	74,64	-18,48%
Or USD/Once	4319,37	2624,5	64,58%

Matières premières

À l'inverse, l'or a connu une progression exceptionnelle en 2025. Le métal précieux a atteint 4 319 USD l'once, en hausse de 64,6 % sur l'année, bénéficiant pleinement de son statut de valeur refuge. Cette envolée s'explique par la baisse des rendements réels, l'affaiblissement du dollar et la persistance d'incertitudes géopolitiques et macroéconomiques, renforçant l'attrait des actifs réels dans les portefeuilles.

3. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

Sur la période, la gestion de notre exposition Thématique et de notre delta actions a nécessité une adaptation continue face à un environnement particulièrement mouvant, marqué par un changement de régime monétaire, fiscal et politique. Entre l'assouplissement de la BCE, le réarmement européen, le plan de relance allemande, mais aussi le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche et la montée du protectionnisme, les choix de positionnement ont reposé sur un équilibre délicat entre opportunisme et prudence.

Hiver 2025 : le rattrapage tant attendu.

Après 2 années calendaires de sous-performance par rapport aux indices américains, l'Europe est redevenue en 2025 une géographie centrale dans les allocations des investisseurs. Le début d'année est pour le moins stellaire, porté par deux secteurs en particulier : (1) les banques, avec des bilans solides, des dividendes attractifs et des valorisations intéressantes, et (2) les services aux collectivités, étant au cœur de la souveraineté énergétique européenne et de la transition écologique. Néanmoins, les premières semaines du deuxième mandat de Donald Trump se sont avérées plus inquiétantes que prévu. Si lors de son premier mandat c'était plutôt la Chine qui était l'objet de ses ambitions commerciales, son viseur s'est élargi très rapidement. Les menaces proférées auprès de ses voisins, le Canada et le Mexique, ont inquiété les investisseurs sur l'ampleur du programme du président, ce qui a progressivement mis fin au rallie du début de l'année en Europe, laissant place à une performance en dents de scie pour le dernier mois du trimestre.

Dans ce contexte, nous avons bénéficié de l'envolée des institutions financières en janvier et en février, et nous avons sécurisé ces gains dès le début du mois de mars lorsque la rhétorique du bureau Ovalaire commençait à prendre une tournure sombre. Craignant un stress de marché majeur, nous avons réduit presque de moitié notre exposition aux banques et à la consommation discrétionnaire, et nous avons augmenté notre poche monétaire pour avoir du capital prêt à déployer en cas de turbulences.

Printemps 2025 : tensions commerciales et redéploiement agile.

L'ampleur des annonces du 2 avril et la mise en œuvre successive de nouvelles mesures tarifaires ont entraîné une forte recrudescence de la volatilité sur les marchés européens. Dans ce contexte de durcissement protectionniste et d'incertitude généralisée, le positionnement défensif du fonds nous a permis de mieux résister à la chute des principaux indices boursiers. Ayant compris que ce stress de marché trouvait son origine dans des facteurs ponctuels de marché plutôt qu'une dégradation structurelle de l'économie, nous avons activement piloté notre exposition. Cette agilité nous a permis d'augmenter le delta actions dès le lendemain du « Liberation Day », captant ainsi efficacement le rebond favorisé par l'apaisement du discours de l'administration américaine.

Été 2025 : réduction du risque et sélection sectorielle.

Si les thématiques structurelles qui avaient porté la surperformance de la région durant le premier semestre 2025 sont demeurées intactes, la progression rapide des cours a conduit à une revalorisation des multiples, réduisant de fait le potentiel d'appréciation pour la seconde partie de l'année. Dans ce contexte de maturité du cycle boursier, et avec un risque asymétrique d'une

correction brutale, nous avons réduit l'exposition aux actifs risqués tout en privilégiant une allocation sectorielle plus sélective. Nous avons ainsi maintenu nos préférences pour les thématiques liées à l'infrastructure, à l'innovation ainsi qu'au rendement régulier. Ces piliers ont continué de s'appuyer sur des fondamentaux solides et des leviers de croissance de long terme, offrant ainsi une résilience accrue au portefeuille. L'indice a toutefois affiché une progression nettement plus rapide, portée par les valeurs cycliques dominantes du début d'année. Bien que le secteur bancaire européen ait déjà enregistré une performance supérieure à 40 % à l'aube du troisième trimestre (Euro Stoxx Banks), la période estivale a davantage soutenu ceux qui étaient déjà les grands gagnants de 2025. Avec un poids supérieur à 16 % dans notre indicateur de référence, un écart s'est creusé.

Fin 2025 :

L'année finit sur une note ambiguë. D'un côté, le chômage se stabilise sur des niveaux relativement bas, l'inflation ne représente plus une réelle inquiétude, et les taux d'épargne demeurent au-dessus de la moyenne historique. D'autre part, la croissance des bénéfices en 2025 est inexistante voir en recul, le programme allemand fait face à un goulot d'étranglement dans certaines industries, et le continent accuse d'un retard technologique notable sur l'intelligence artificielle. L'Allemagne illustre parfaitement cette ambivalence européenne : les enquêtes Ifo font état d'un recul marqué du moral des entreprises, tandis que la confiance des ménages s'améliore, portée par des perspectives de revenu légèrement plus favorables et un taux de chômage qui semble plafonner. Dans ce contexte de reprise hétérogène, nous avons privilégié une approche sélective, centrée sur des thématiques offrant une meilleure résilience à moyen terme — valeurs de rendement, infrastructures et situations spéciales. Malgré une nouvelle surperformance de banques européennes (>14% en absolu et >11% par rapport à l'indice sur les deux derniers mois de l'année, dividendes réinvestis), notre choix de thématiques et notre sélection de valeurs se sont avérés clés pour se protéger notre portefeuille de la volatilité du marché en octobre et surperformer notre indicateur de référence en novembre et décembre.

4. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

SUNNY MANAGERS a réalisé une performance de +25,87% (part I), +24,35% (part F), +26,01% (part U) sur l'année 2025, contre +17,90% pour son indice de référence.

L'indice CAC Small NR réalise une performance de +57,83%, le CAC Mid and Small NR de +16,28% et le CAC 40 NR de +14,28%.

Le fonds est composé de 54 lignes fin décembre 2025 totalisant un encours de 22,519 M€ contre plus de 52 à fin 2024.

EXAIL TECHNOLOGIES représente la plus forte contribution à la performance du fonds en 2025 (+7,71%). La thématique DEFENSE associée au positionnement unique d'EXAIL TECHNOLOGIES, dans le domaine des drones maritimes et centrales inertiels, ouvre des perspectives de croissance rentable considérable. Le titre a progressé de +369,5 %. MEDINCELL a poursuivi sa progression en 2025 (+51,6%) contribuant pour 3,39% à la performance du fonds. La biotech montpelliéraine a bénéficié de la commercialisation de UZEDY par TEVA qui rencontre un franc succès aux USA. Un second produit, développé avec TEVA en phase III, est en cours d'autorisation

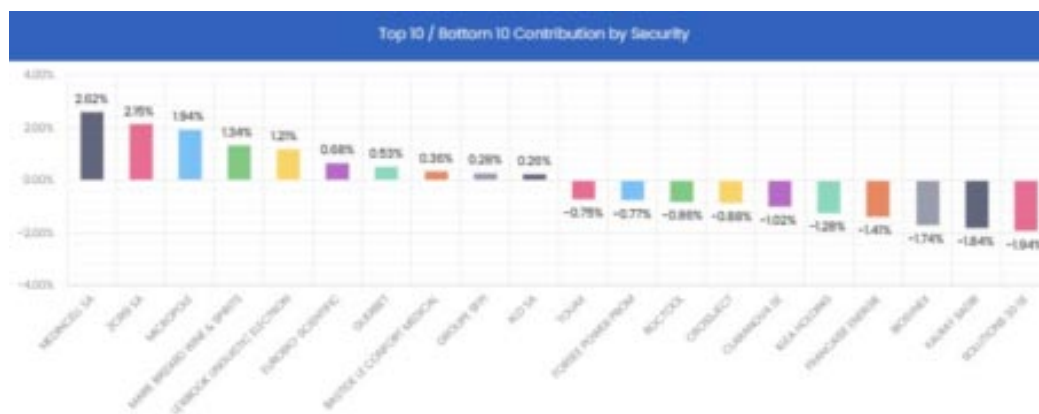
auprès de la FDA (espéré en 2026) et la société a également signé un partenariat pour d'autres produits avec ABBVIE.

LA COMPAGNIE DES ALPES progresse de +67.2% sur l'année, contribuant pour 2,04% à la performance du fonds. La très bonne fréquentation des domaines skiables lors de la saison hivernale, couplée à une forte augmentation du nombre de visiteurs au PARC ASTERIX et eu FUTUROSCOPE ont permis d'accélérer la croissance tout en améliorant la rentabilité.

A l'inverse, MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS contribue négativement à la performance du fonds (-1,62%) impacté par le déferencement de son produit le plus vendu (Whisky WILLIAM PEEL) dans plusieurs enseignes de la grande distribution. Nous sommes associés à plusieurs investisseurs pour mener une action de concert auprès de la direction en vue de faire apparaître la véritable valeur de la société.

Nous sommes sortis du dossier FREELANCE.COM qui a impacté la performance du fonds de -0,44%, devant les perspectives très limitées de reprise de l'emploi en France, marché principal de FREELANCE.COM.

Enfin QUADIENT représente la 3^{ème} plus mauvaise contribution à la performance du fonds (-0,43%), toujours marqué par la décroissance de l'activité Courrier, mais qui devrait bénéficier de sa diversification dans les logiciels et les lockers.



PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
ELIOR	339 598,80	
QUADIENT	338 834,08	
BOIRON	294 250,00	
PLANISWARE	233 173,33	
TUI	215 182,80	
OP MOBILITY		298 839,76
VICAT		386 925,00
EXAIL TECHNOLOGIES		437 460,25
DERICHEBOURG		543 006,00
BASTIDE GROUPE		808 869,95

5. INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

- Modification de l'indicateur de référence : Bloomberg France Mid 60+ Net Return Index
- Ajout de la mention Politique d'engagement actionnarial
- Suppression des commissions de mouvement SGP et ajout des frais de fonctionnement
- Ajout des mentions 1 et 2 sur les frais de fonctionnement
- Suppression des droits d'entrée
- Modification des commissions de souscription non acquise à l'OPCVM

Indication des changements à venir :

- Baisse des frais de gestion Part F

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 37,13 %, arrêté au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025, Le fonds a généré 33 134,69€ de commission de surperformance.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.sunny-am.com>

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre page dédiée : <https://www.sunny-am.com/informations-reglementaires>

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR :

Le FCP relève de l'article 6 du Règlement SFDR et ne tient pas compte du risque de durabilité dans son processus de sélection des investissements.

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communicant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

SUNNY MANAGERS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SUNNY ASSET MANAGEMENT
85 Rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SUNNY MANAGERS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

SUNNY MANAGERS**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2****Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SUNNY MANAGERS*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3***Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SUNNY MANAGERS*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.05.12 17:44:26 +02:00

COMPTES ANNUELS

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

BILAN

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	22 523 292,09	20 455 118,29
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 523 292,09	20 455 118,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	50 087,38
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	50 087,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	324 225,00
OPCVM	-	324 225,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	22 523 292,09	20 829 430,67
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	477,22
Comptes financiers	135 665,79	1 483 176,63
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	135 665,79	1 483 653,85
Total Actif I + II	22 658 957,88	22 313 084,52

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	18 052 139,01	24 566 015,48
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 535 282,28	-2 302 799,79
Capitaux propres I	22 587 421,29	22 263 215,69
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	22 587 421,29	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	71 536,59	49 868,83
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	71 536,59	49 868,83
Total Passifs: I + II + III + IV	22 658 957,88	22 313 084,52

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	595 233,81	447 187,91
Produits sur obligations	2 494,80	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	11 805,94	6 007,22
Sous-total Produits sur opérations financières	609 534,55	453 195,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-20,91	-1 823,51
Sous-total charges sur opérations financières	-20,91	-1 823,51
Total Revenus financiers nets (A)	609 513,64	451 371,62
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-408 911,11	-440 059,01
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-408 911,11	-440 059,01
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	200 602,53	11 312,61
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-24 674,21	-10 362,49
Sous-total revenus nets I = C + D	175 928,32	950,12

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	812 496,54	-1 332 850,24
Frais de transactions externes et frais de cession	-98 706,86	-120 376,11
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	713 789,68	-1 453 226,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-30 715,14	-55 365,50
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	683 074,54	-1 508 591,85
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	4 174 510,57	-1 156 739,82
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-983,74	460,95
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	4 173 526,83	-1 156 278,87
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-497 247,41	361 120,81
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	3 676 279,42	-795 158,06
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	4 535 282,28	-2 302 799,79

ANNEXE

An abstract graphic consisting of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, creating a wave-like effect that originates from the bottom left and extends towards the top right of the page.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

SUNNY MANAGERS a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis) sur une durée supérieure ou égale à cinq ans.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	22 587 421,29	22 263 215,69	32 038 219,44	35 157 897,17	39 380 537,98

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Part F					
FR0010922963					
Nombre de parts ou actions	31 446,2266	36 871,1526	47 383,1156	48 340,5319	44 847,9212
Valeur liquidative unitaire	372,83	299,83	333,42	341,9	372,41
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	12,13	-22,77	7,43	31,03	62,97

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART I					
FR0013284544					
Nombre de parts ou actions	20 346,3586	24 228,1144	27 943,8792	37 443,3015	63 407,0512
Valeur liquidative unitaire	131,22	104,25	114,55	116,07	125,48
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	5,68	-6,59	3,90	11,14	23,56

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART U					
FR0013276516					
Nombre de parts ou actions	61 410,5869	81 999,6599	112 581,6599	122 292,6599	117 623
Valeur liquidative unitaire	133,41	105,87	115,81	116,79	125,16
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	5,88	-6,19	4,49	12,32	22,30

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché

• Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées françaises et étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

• Actions et parts d'OPC

Les actions ou parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

• Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

• Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

• **Instruments financiers à terme dérivés**

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

• **Dépôts**

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

VI.2. Methodes de comptabilisation

- La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.
- Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.
- Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.
- Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	22 263 215,69	32 038 219,44
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	1 948 171,48	1 848 089,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 711 884,92	-9 024 900,30
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	200 602,53	11 312,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	713 789,68	-1 453 226,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	4 173 526,83	-1 156 278,87
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	22 587 421,29	22 263 215,69

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Part F

FR0010922963	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 630,8823	1 593 577,32
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-10 055,8083	-3 399 525,96
Solde net des souscriptions/rachats	-5 424,926	-1 805 948,64
Part F		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART I

FR0013284544	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 553,945	296 209,05
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-6 435,7008	-738 521,33
Solde net des souscriptions/rachats	-3 881,7558	-442 312,28
PART I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART U

FR0013276516	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	495,3689	58 385,11
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-21 084,4419	-2 573 837,63
Solde net des souscriptions/rachats	-20 589,073	-2 515 452,52
PART U		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010922963	Part F	Capitalisable	EUR	11 724 168,32	31 446,2266	372,83
FR0013284544	PART I	Capitalisable	EUR	2 669 892,10	20 346,3586	131,22
FR0013276516	PART U	Capitalisable	EUR	8 193 360,87	61 410,5869	133,41

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Allemagne+/-	Luxembourg +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	22 523,29	22 159,01	269,52	94,77	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	22 523,29	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	135,67	-	-	-	135,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	135,67

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	135,67	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	135,67	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	GBP+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6,47	1,00	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	6,47	1,00	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	-
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-71 536,59
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-71 536,59
Total des créances et dettes	-71 536,59

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part F : 2.39% TTC Taux maximum Part U : 0.75% TTC Taux maximum Part I : 1.2% TTC Taux maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,25 % TTC Taux maximum ^{1 2}
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable Le fonds investissant moins de 20% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
4	Commissions de mouvement	Prélèvement Sur chaque Transaction	
	Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)		(Valeurs / taux TTC maximum)
	Dépositaire		Valeurs mobilières : Zone € et matures de 6 à 18 € Pays non matures : de 25 € à 100 € Produits dérivés listés : 6 € par instruction.
5	Commission de surperformance	Actif net	Part F : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence. Part U : 15% TTC de la surperformance annuelle au Part I : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence.

¹ Taux forfaitaire qui peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

² L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires ou porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile : l'information des actionnaires ou porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Il est rappelé que cette information devra, par ailleurs, être publiée en préalable à sa prise d'effet.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

Historique de l'Indicateur de Référence :

- Depuis la création au 31/12/2011 : DJ Euro Stoxx 600 (en Euros et hors dividendes)
- Du 01/01/2012 au 01/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et hors dividendes)
- A compter du 02/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)

La commission de surperformance de la Part F, de la part U et de la part I est prélevée le dernier jour ouvré de chaque année civile sur la base de l'Indicateur de Référence. Le premier prélèvement pour la part U et la part I aura lieu à partir du 31 décembre 2018.

L'Indicateur de Référence retenu est le CAC Mid & Small (en euro et dividendes réinvestis) depuis le 2 avril 2013

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement de la part du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

FCP SUNNY MANAGERS - Prospectus au 19/02/2025 20

La méthodologie de calcul de la commission de sur-performance est basée sur la comparaison à un fonds fictif indicé sur l'indicateur de référence tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance est positive et supérieure à celle de l'Indicateur de Référence. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.
- Les éventuelles opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres ainsi que celle de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.

Part F

FR0010922963	31/12/2025
Frais fixes	277 431,11
Frais fixes en % actuel	2,42
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0013284544	31/12/2025
Frais fixes	31 582,32
Frais fixes en % actuel	1,23
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART U

FR0013276516	31/12/2025
Frais fixes	66 762,99
Frais fixes en % actuel	0,78
Frais variables	33 134,69
Frais variables en % actuel	0,39
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	175 928,32	950,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	175 928,32	950,12
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	175 928,32	950,12

Part F

FR0010922963	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	26 078,51	-91 135,91
Total	26 078,51	-91 135,91
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART I

FR0013284544	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	35 078,50	11 395,24
Total	35 078,50	11 395,24
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART U

FR0013276516	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	114 771,31	80 690,79
Total	114 771,31	80 690,79
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	683 074,54	-1 508 591,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	683 074,54	-1 508 591,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	683 074,54	-1 508 591,85

Part F

FR0010922963	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	355 666,60	-748 812,59
Total	355 666,60	-748 812,59
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART I

FR0013284544	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	80 633,49	-171 198,43
Total	80 633,49	-171 198,43
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART U

FR0013276516	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	246 774,45	-588 580,83
Total	246 774,45	-588 580,83
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			22 523 292,09	99,72
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			22 523 292,09	99,72
act de cons en infor et de gest d install infor			269 840,40	1,20
IT LINK	EUR	12 378	269 840,40	1,20
Activites d agence de presse			242 458,10	1,07
DEKUPLE	EUR	8 753	242 458,10	1,07
Activites d agence de publicite			264 052,64	1,17
HIGH CO	EUR	66 512	264 052,64	1,17
Activites de jeux d argent et de paris			870 924,60	3,86
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	34 356	870 924,60	3,86
Activites de programmation informatique			1 038 179,80	4,60
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	3 125	483 125,00	2,14
WAVESTONE SA	EUR	9 983	555 054,80	2,46
Activites de service de restauration mobile			1 146 735,45	5,08
CATERING INTERNATIONAL SERVICE	EUR	39 013	532 527,45	2,36
ELIOR GROUP SCA	EUR	224 000	614 208,00	2,72
Activites de voyageiste			269 520,00	1,19
TUI AG	EUR	30 000	269 520,00	1,19
Activités soutien à l'extraction d'hydrocarbures			439 171,20	1,95
MAUREL ET PROM	EUR	79 488	439 171,20	1,95
Assurances non-vie			70 650,00	0,31
COFACE	EUR	4 500	70 650,00	0,31
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			102 027,60	0,45
GROUP SFPI SA	EUR	56 682	102 027,60	0,45
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			1 265 658,00	5,60
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL SA	EUR	873	20 952,00	0,09
BOIRON	EUR	10 000	303 000,00	1,34
GROUPE PARTOUCHE REGROUPEES	EUR	45 561	820 098,00	3,63
STE D EXPLOSIFS & DE PRODUITS CHIMIQUES	EUR	563	121 608,00	0,54
Autres activités d'édition			704 421,00	3,12
SOLOCAL GROUP	EUR	170 150	704 421,00	3,12
Blanchisserie-teinturerie			533 720,00	2,36
ELIS SA	EUR	22 000	533 720,00	2,36
Collecte des déchets non dangereux			660 518,70	2,92
AUREA	EUR	61 269	361 487,10	1,60

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	4 074	299 031,60	1,32
Com detail meub. app éclair. aut equip du foyer			396 793,60	1,76
CAFOM	EUR	35 428	396 793,60	1,76
Com gros bois. matériaux de Cons et d app sanit			355 725,00	1,58
THERMADOR GROUPE	EUR	4 590	355 725,00	1,58
Com gros comb sol. liquides. gazeux et prod annexe			183 896,16	0,81
RUBIS SCA	EUR	5 736	183 896,16	0,81
Cons de batiments résidentiels et non résidentiels			787 280,00	3,49
HEXAOM SA	EUR	24 224	787 280,00	3,49
Distribution combustibles gazeux par conduites			583 648,20	2,58
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	3 727	583 648,20	2,58
Édition d'autres logiciels			2 078 724,46	9,20
CEGEDIM	EUR	19 206	260 241,30	1,15
CLARANOVA RG	EUR	319 753	408 644,33	1,81
MUNIC SA	EUR	105 688	97 021,58	0,43
NETGEM	EUR	788 569	670 283,65	2,97
PLANISWARE	EUR	27 226	642 533,60	2,84
Édition et diffusion programmes radio			453 675,84	2,01
NRJ GROUP	EUR	56 148	453 675,84	2,01
Élevage volailles			524 510,00	2,32
SOCIETE LDC SA	EUR	5 900	524 510,00	2,32
Fab ob. div bois. obj. liege. vannerie - sparterie			138 386,88	0,61
COGRA 48	EUR	24 624	138 386,88	0,61
Fabr. d'ordinateurs et d'équipements périphériques			155 145,48	0,69
2CRSI SA	EUR	13 538	155 145,48	0,69
Fabrication composants électroniques			54 536,65	0,24
SEMCO TECHNOLOGIES	EUR	1 946	54 536,65	0,24
Fabrication préparations pharmaceutiques			1 837 958,43	8,14
BIOSYNEX	EUR	21 443	12 780,03	0,06
GENFIT	EUR	60 000	315 900,00	1,40
MEDINCELL SA	EUR	59 892	1 509 278,40	6,68
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			980 966,00	4,34
EXAIL TECHNOLOGIES SA	EUR	10 464	852 816,00	3,77
FIGEAC AERO SA	EUR	11 650	128 150,00	0,57
Fabr instrmt & fourn. à usage médical,dentaire			654 172,93	2,90
KLEAHOLDING	EUR	2 987 091	654 172,93	2,90
Fabr machine & equipmt bureau sf ordi.& périph.			659 346,80	2,92
QUADIENT SA	EUR	45 535	659 346,80	2,92
Fabr tube, tuyaux, profilé creu & access. en acier			420 492,00	1,86
VALLOUREC SA	EUR	26 800	420 492,00	1,86

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fournitures médicales			228 908,40	1,01
LABORATOIRES EUROMEDIS	EUR	58 395	228 908,40	1,01
Hôtels et hébergement similaire			447 126,35	1,98
PIERRE & VACANCES	EUR	239 105	447 126,35	1,98
loc et loc-bail d aut mach. équipements et biens			413 521,90	1,83
TOUAX	EUR	100 859	413 521,90	1,83
Production boissons alcooliques distillées			912 000,00	4,04
MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS	EUR	320 000	912 000,00	4,04
Production d'électricité			181 521,00	0,80
ENGIE SA	EUR	8 100	181 521,00	0,80
Programmation télévision et télédiffusion			690 484,20	3,06
METROPOLE TELEVISION SA	EUR	56 690	690 484,20	3,06
Rech et dev en sciences physiques et naturelles			22 486,50	0,10
INVENTIVA SA	EUR	5 700	22 486,50	0,10
rep et entr d ord et d équipements de com			94 765,14	0,42
SOLUTIONS SE	EUR	92 907	94 765,14	0,42
Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech			498 540,10	2,21
AUBAY	EUR	8 731	498 540,10	2,21
Vente à distance			890 802,58	3,94
SRP GROUPE SA	EUR	264 414	141 197,08	0,62
VENTE UNIQUE COM SA	EUR	47 594	749 605,50	3,32
Total			22 523 292,09	99,72

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	22 523 292,09
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	135 665,79
Autres passifs (-)	-71 536,59
Total = actif net	22 587 421,29

